

République française

Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 mai 2024

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

Présents : 13

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Michel BRULHART), Loïc CHRISTIN (Patrick DUMAS), Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Nicolas PIDOUX (procuration à Laurent IMBERTI)

Absents : Frédéric LEGER

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2024_28 - Objet : Attribution du marché de réfection Route de Choudans

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à la réfection du tapis depuis la sortie du village de CHOUDANS jusqu'à la limite de la commune avec PERON.

L'opération comprend :

- Le décapage des enrobés existants
- La mise en place d'un nouveau tapis

3 entreprises ont été consultées pour établir un devis (EIFFAGE – EUROVIA – COLAS). Il est proposé de retenir l'entreprise EIFFAGE qui propose la meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'Attribution du marché de réfection Route de Choudans à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 72 809.74€ TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

